Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 36 (1928)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: Commission des monuments historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Monsieur,

J'ai été déterminé par vos bontés à venir à Lausanne plus souvent que je ne faisais. Vous daignez me rendre ce séjour bien agréable. Ma santé me rend le vin de France nécessaire. Je ne sais si j'oserais en faire venir environ quatre tonneaux par an. Vous avez bien voulu permettre jusqu'à présent que je busse du vin de mon pays. Mais je crains d'abuser de votre condescendance. J'ignore si je dois vous prier de vouloir bien m'obtenir une patente que LL. EE. donnent quelquefois aux étrangers à votre recommandation ou si je dois simplement m'en tenir à la bonté que vous avez toujours eue. Permettez-moi de vous demander sur cela vos ordres. Rien n'ajoutera aux sentiments de la respectueuse reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur...

Et Voltaire en signant, n'oublie pas de mentionner son titre de « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi », ainsi qu'il le fait toujours quand il écrit à des personnages importants de la République. Il n'était pas dépourvu de psychologie, ni d'habileté, cet Arouet...

Henri PERROCHON.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La Commission des monuments historiques a eu sa séance annuelle à Montheron le 10 juin, sous la présidence de M. Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Du rapport annuel de M. Albert Naef, archéologue cantonal, et des discussions qui ont accompagné et suivi sa lecture, nous retiendrons seulement ce qui suit :

L'année dernière, la Commission avait pu enregistrer l'achèvement de trois importantes restaurations : celles des temples de Bavois, de Nyon et de Coppet. Cette année, on ne peut en citer qu'une : celle de l'extrémité méridionale du bâtiment de l'ancienne Académie à Lausanne. Le programme des travaux a été complètement exécuté : le rétablissement du pignon en gradins, semblable à celui de l'extrémité opposée de l'édifice, et la correction du profil de la toiture adjacente au sud, en y marquant la tour de l'enceinte du XIIIme siècle. Le tout, très bien exécuté sous la direction de M. Bron, architecte de l'Etat, est non seulement favorable à la silhouette de l'édifice, mais aussi à celle, éminemment pittoresque, de l'ancienne ville haute. Il faut espérer qu'un jour, il sera possible de couronner cette œuvre en abaissant et en corrigeant l'énorme bâtiment des prisons, sur l'emplacement de l'ancien Evêché. Des communications qui sont échangées à ce sujet entre les différentes autorités intéressées, on peut du reste déduire que l'on commence à s'en occuper.

Le 7 octobre 1927, la Commission technique des travaux de la Cathédrale s'est occupée de la réfection nécessaire — avec correction simultanée — de l'encadrement extérieur de la rose du transept sud, et de l'aménagement dans le transept nord des statues originales du portail sud.

Au château de Chillon, le programme des travaux — qui ne pourront certainement pas être achevés en 1928 à cause de leur importance — comperte la restauration de la grande salle dite « de Justice », celle des pièces inférieures de la « Tour du Duc », et du bâtiment du XIV^{me} siècle, contigu au nord.

A Avenches, il y avait deux entreprises considérables et de longue haleine à considérer : la Porte de l'Est avec le mur romain adjacent, et l'Amphithéâtre. On s'est rendu

compte de l'impossibilité dans laquelle on se trouvait de sauver et de consolider toute l'enceinte romaine qui, malgré de petites restaurations partielles, serait irrémédiablement perdue dans un laps de temps plus ou moins prolongé. On fut conduit ainsi à concentrer tout l'effort sur un fragment de cette enceinte choisi au point de vue archéologique et pittoresque, et d'un développement assez considérable cependant pour donner une idée exacte de ce que fut l'enceinte romaine au premier siècle de notre ère. Ce but sera bientôt atteint grâce à l'appui du Canton et de la Confédération. Il était impossible, au point de vue financier surtout de faire marcher de front les travaux de la Porte de l'Est et ceux de l'Amphithéâtre. On a donc concentré tout l'effort sur le premier point. Tout n'y est pas encore terminé, loin de là, mais les travaux sont très activement poursuivis sous la surveillance de M. Bosset, architecte à Payerne, ancien président de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

On sait que des fouilles entreprises par l'Association du Vieil Orbe ont amené, en 1925, à Boscéaz, la découverte d'une très belle mosaïque romaine. Grâce à l'appui du Canton et de la Confédération, le Vieil Orbe a pu construire, pour la protéger, un abri qui n'est guère éloigné des petites maisons où se trouvent les mosaïques bien connues, découvertes en 1841 et en 1862. Celle de 1925 a été l'objet de travaux de consolidation et de très discrète restauration qui ont été exécutés avec succès par un mosaïste italien.

Au château d'Yverdon, la restauration de la « Tour des Gardes » est terminée.

L'intéressante église de Chevroux devant être restaurée. M. Bosset, architecte, en a fait une exploration archéologique qui a amené des constatations intéressantes. Sous le chœur actuel ont été trouvées les substructions d'un autre chœur rectangulaire aussi, mais de moindres dimensions. La nef doit être très ancienne car les fondations de ses murs descendent plus bas que celles du chœur qui est du XV^{me} siècle. La restauration de cette église va pouvoir commencer.

M. Bosset, architecte, continue l'exploration archéologique de l'Abbatiale de Payerne.

MM. Naef, archéologue cantonal, et Bosset, architecte, ont constaté l'année dernière, qu'au théâtre romain d'Avenches, l'exploration de sa partie antérieure, scène y comprise, devait être reprise. Le plan admis jusqu'ici et publié, était incompréhensible. L'hypothèse de deux phases constructives essentielles soit, exactement comme à l'Amphithéâtre, d'une reconstruction sur un plan différent de l'original, après une des grandes destructions par les Allémanes, a été pleinement confirmée. Avant de fixer les points qu'il sera spécialement nécessaire de marquer et de consolider, tout en essayant de faire comprendre les phases successives de la construction, il importait d'être exactement renseigné sur le plan original puis sur celui de sa transformation. M. Bosset s'est encore occupé avec succès de cette étude.

Une autre exploration archéologique intéressante est celle qui a été provoquée par les réparations qui devaient être effectuées à l'église de Montheron sur Lausanne, annexe de l'église paroissiale de Morrens. La Municipalité de Lausanne avait en effet informé le Département de l'Instruction publique, dès le 18 avril 1928, que les travaux d'aménagement de ce modeste édifice avaient amené d'intéressantes découvertes. Grâce à l'appui de l'Etat et de la Confédération, des fouilles furent alors continuées sous la surveillance de M. Schmidt, architecte.

On sait que, dès le XIIme siècle et jusqu'en 1536, il

exista à cet endroit une abbaye de l'ordre de Citeaux, appelée d'abord « Grâce Dieu » et ensuite « Tela », l'ancien nom du Talent qui coule à côté de la maison et a sa source à peu de distance, dans la grande forêt du Jorat. La désignation actuelle de Montheron a pour origine l'ancien nom de la localité, qui appartenait à l'évêque de Lausanne. Le monastère fut fondé par le frère Guillaume, un religieux de l'abbaye de Bellevaux, en Bourgogne, auquel l'évêque de Lausanne donna les terres nécessaires. La fondation remonte à 1135, mais les religieux ne paraissent s'être installés qu'en 1142 et l'église fut consacrée en 1143. Jusqu'au milieu du XVme siècle, les avoués et protecteurs de l'abbaye furent les nobles de Goumoens qui eurent un droit de sépulture dans l'église, sous le maître-autel. Le monastère subsista jusqu'à la Réformation. Il fut sécularisé en 1536, lors de la conquête bernoise, et devint la propriété de la ville de Lausanne.

On ne sait pas encore exactement quelle était la disposition des bâtiments de l'abbaye. Son église ne se trouvait pas sur l'emplacement de celle d'aujourd'hui, mais au N.-O., en partie dans la maison de la ferme, en partie sous le chemin contigu. Le plan d'ensemble - connu en partie seulement — devait certainement reproduire le type des églises cisterciennes primitives dont nous possédons à Bonmont, le spécimen le plus ancien de la Suisse. Ce qui est certain, c'est qu'une partie du monastère occupait l'emplacement du temple actuel; il se prolongeait plus au sud. Les bâtiments, construits au bord et presque au niveau du Talent, devaient être très humides. Ils subirent, au cours des siècles, des remaniements considérables, les matériaux anciens servant à édifier les constructions nouvelles. Il en fut de même lors de la construction de l'auberge actuelle. M. Naef, archéologue cantonal, y trouva par exemple, dans la cave, il y a une XIII^{me} siècle, dont un exemplaire sculpté se trouve encastré, plus ou moins heureusement, dans le plafond moderne de l'une des salles du Musée du Vieux-Lausanne, à la Cité. Dans son état actuel, le temple de Montheron, dont la façade très simple ne manque nullement de caractère, est un remaniement du milieu du XVIII^{me} siècle, d'un ensemble du XVII^{me}, greffé sur les murs des bâtiments couventuels du moyen âge, lesquels, eux aussi, montrent de très importantes transformations. Les locaux que les fouilles ont fait découvrir au-dessous du niveau de l'église sont intéressants et méritent d'être conservés visibles, ce qui sera du reste très favorable au point de vue pratique de l'assèchement et de l'assainissement de l'édifice actuel.

Au château de Nyon, on a terminé la restauration de la façade nord, on a réparé la mosaïque romaine de la terrasse et on a projeté un nouvel aménagement du grand vestibule du rez-de-chaussée qui fait partie du musée.

Au point de vue des recherches archéologiques et des fouilles, l'entreprise la plus importante est l'exploration systématique de l'enceinte romaine d'Avenches. Elle se poursuit depuis plusieurs années sous la direction de M. L. Bosset, architecte.

La Commission a décidé de recommander au Conseil d'Etat de classer au nombre des monuments historiques une bande de terrain au sud de la Porte de l'Est, à Avenches, pour dégager cette Porte et l'enceinte contigüe. Elle a recommandé aussi le classement des temples de Chevroux et de Montheron et du Castrum romain du Bois de Châtel, près d'Avenches, propriété de la commune.